Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260413-DCM_47_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme GUILLARD Océane, M. GUINARD Hubert, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole

Excusés : M. GUILLEUX Vincent, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUILLEUX Vincent donner pouvoir à M. LUCE Olivier, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : Mme CLAPIER Cécilia

47-2026 Administration générale : Nomination Maire honoraire

Madame le Maire propose au Conseil municipal de demander le titre de Maire honoraire à M. Bernard PIEDVACHE. Il précise que M. Bernard PIEDVACHE a été maire de mars 2001 à mars 2026 (élu depuis mars 1983).

Madame Le Maire rappelle que le titre de maire honoraire est un titre honorifique qui peut être conféré aux personnes qui ont exercé ces mandats locaux pendant une durée suffisamment longue mais ne les exercent plus. Ce titre ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative particulière ni aucun avantage financier.

L'honorariat est attribué par arrêté préfectoral. La demande d'attribution d'un titre honoraire est faite par l'intéressé lui-même ou par la collectivité territoriale où il a exercé son mandat. L'honorariat ne peut être refusé que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation à une peine d'inéligibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de demander le titre de Maire honoraire pour M. Bernard PIEDVACHE.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 14/04/2026

La Secrétaire de séance
Cécilia CLAPIER

Le Maire,
Sophie RABORY